

Discours de M. le Haut-commissaire  
**Conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance**

Monsieur le président du gouvernement,  
Monsieur le président du congrès,  
Messieurs les présidents des assemblées de province,  
Mesdames et messieurs les maires,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Monsieur le président du Comité économique et social  
Monsieur le président du Sénat coutumier,  
Messieurs les présidents des aires coutumières,  
Monsieur le procureur de la République,  
Monsieur le vice-recteur,  
Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux de me trouver parmi vous aujourd'hui pour co-présider, à vos côtés Monsieur le président, la première réunion plénière du conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

C'est un moment important pour le territoire qui, à travers cette instance, doit démontrer sa pleine capacité à articuler efficacement la chaîne entre politique de prévention de la délinquance, politique de lutte contre la délinquance et politique pénale.

Je préfère le dire tout de suite, l'Etat ne peut et ne doit pas agir seul : si l'un de ces 3 piliers ne soutient pas solidement les 2 autres, c'est l'ensemble de l'édifice qui menace de s'effondrer. Or, la Nouvelle-Calédonie a longtemps accusé du retard dans ce domaine.

Je veux donc saluer, Monsieur le président, l'initiative qui a été prise à travers l'élaboration de ce plan territorial.

La tâche est immense, gardons-nous dans ce domaine des simplifications abusives et des solutions toutes faites.

Mais je crois pouvoir dire qu'une dynamique vertueuse s'est installée au cours de l'année écoulée.

Les problématiques ont été mises sur la table, des solutions originales ont été élaborées et une mise en mouvement des acteurs a été engagée. Nous aurons l'occasion de le constater tout au long de cette séance.

1. **Si l'Etat ne peut agir seul, il endosse bien entendu une responsabilité particulière, celle de garantir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.**

Dans ce domaine, un important travail de redéfinition a été conduit au cours de l'année 2018. Il s'est traduit par l'adoption d'une stratégie de lutte contre la délinquance et la mise en œuvre progressive des principes de la police de sécurité du quotidien.

Au sein de cette stratégie globale, le secteur de Pierre-Lenquette Montravel Tindu a, comme vous le savez, été retenu parmi les 15 premiers quartiers de reconquête républicaine qui bénéficient d'une mobilisation et de moyens renforcés depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

Conformément aux principes de la PSQ, la réorientation de l'action des forces de sécurité s'inscrit dans une logique de renforcement de la présence sur la voie publique, de contact avec la population et de partenariat innovant avec les acteurs locaux.

Je vous en livre quelques réalisations concrètes :

- La **création d'un groupe de sécurité de proximité (GSP)**, au sein du quartier de reconquête républicaine, composé de 15 policiers supplémentaires fidélisés et dont les premiers effets se font nettement sentir sur le terrain.
- Le recrutement de **2 délégués à la cohésion police/population**, chargés de recueillir la demande de sécurité auprès des commerçants et des habitants du quartier de reconquête républicaine.
- La **création de l'unité canine légère (UCL)** au sein de la direction de la sécurité publique, composé de 7 fonctionnaires et de 2 chiens, qui manquait en Nouvelle-Calédonie pour intervenir sur des situations difficiles comme les rassemblements de personnes alcoolisées ou les violences urbaines.
- La création d'une **cellule de contact, au sein des brigades de gendarmerie de Dumbéa et de Pont-des-Français**, qui se traduit par une présence visible et rassurante des forces de l'ordre auprès des populations.

- La création du **peloton motorisé de Koné**, lui aussi composé de 6 militaires, qui permet de soutenir l'effort de répression des délits routiers ;
- Le développement de la **participation citoyenne**, au Mont-Dore et à Rivière-Salée, qui permet d'associer les habitants à la lutte contre les cambriolages et plus généralement à la préservation de la tranquillité publique.
- La création d'un **groupe local de traitement de la délinquance (GLTD)**, qui permet au parquet de définir une politique pénale adaptée aux faits commis dans le QRR ou par des habitants du QRR.
- La création de l'**antenne de la BDPJ de Koné**, composée de 6 militaires, qui permettra d'accentuer le travail de prévention en milieu scolaire et d'accompagner les maires dans la mise en œuvre des alternatives citoyennes.
- Je mentionne enfin le **lancement d'une enquête d'opinion auprès de la population** du quartier de reconquête républicaine, qui permettra de recueillir la demande de sécurité exprimée par les habitants et d'apprécier la manière dont elle est prise en compte par les services de la police nationale.

Vous le voyez, nous ne sommes pas restés les bras croisés.

Dans quelle mesure cette réorientation de notre action a-t-elle produit des effets au cours de l'année écoulée ?

Il faudra sans doute plus de temps pour le dire, mais le bilan statistique qui vous sera présenté dans quelques instants, et sur lequel j'ai eu l'occasion de communiquer début mars, permet d'ores et déjà d'afficher quelques motifs de satisfaction.

Les **atteintes aux biens** (au sein desquelles on retrouve les cambriolages, les vols de voiture, les dégradations), **ont connu une légère régression (-1,7%)**, déjà perceptible en 2017. En revanche les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** poursuivent leur progression (**+4,8%**), suivant en cela l'évolution des violences physiques non crapuleuses (**+4,1%**), le plus souvent commises dans le cadre intrafamilial.

J'ai conscience que ces résultats restent fragiles et qu'un certain nombre de motifs d'inquiétude demeurent.

Dans ce contexte, soyez assurés du plein engagement de l'Etat et de la mobilisation de tous les instants des forces de l'ordre. Toutes les instructions ont été données pour intensifier nos efforts et faire en sorte qu'ils puissent s'inscrire dans la durée, conformément au cap fixé par la stratégie de lutte contre la délinquance.

**2. Toutefois et comme je l'indiquais en propos liminaire, la politique de sécurité et la politique pénale ne pourront à elles seules, faire reculer durablement la délinquance et répondre aux préoccupations légitimes de la société calédonienne.**

Nous pouvons donner plus de moyens à nos forces de l'ordre, faire en sorte qu'elles soient plus agiles, renforcer encore l'excellente collaboration avec le parquet, les polices municipales et même construire davantage de places de prisons mais les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets.

Les carences dans la prise en charge éducative, psychologique ou addictive, la faiblesse des chantiers éducatifs, le manque de perspectives d'insertion professionnelle sont autant de domaines qui relèvent de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes et sur lesquels il convient de faire évoluer les choses.

Bien entendu, l'Etat a un rôle à jouer dans ces domaines pour contribuer à mettre en cohérence les dispositifs et pour accompagner sur le plan financier, les projets portés par les collectivités.

Vous avez à ce titre pu prendre connaissance de l'appel à projet lancé en début d'année dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Je me réjouis également des arbitrages rendus dans le cadre des Assises des Outre-Mer, qui permettront à l'Etat d'accompagner la création de structures contribuant directement à la prévention de la délinquance.

Mais au-delà, il était nécessaire qu'une prise de conscience « pays » puisse voir le jour. J'ose croire que c'est chose faite à travers ce plan territorial et les instances de coordination notamment techniques qui ont été mises en place. Mais malgré la dynamique engagée, je constate néanmoins que dans un certain nombre de domaines, les choses avancent encore trop lentement.

Les différents outils mis à la disposition des maires depuis la loi de 2007 peinent encore à être déployés sur le territoire. Je pense en particulier aux rappels à l'ordre et aux différents dispositifs alternatifs aux poursuites judiciaires. Ce n'est pas seulement une question de moyens, mais avant tout une question de structuration locale et de partage d'informations.

Un véritable partenariat avec les autorités coutumières peine encore à voir le jour, alors qu'elles revendiquent à juste titre une place dans la mise en œuvre des dispositifs de prévention, d'éducation, de réparation et de sanction.

En matière d'aide sociale à l'enfance, beaucoup restent encore à faire par les provinces pour mettre en place, en lien avec la justice, une véritable politique de signalement des situations de carence éducative, sanitaire ou affective.

En matière de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, nous sommes face à un enjeu d'évolution du modèle de prise en charge au sein des structures de placement judiciaire. Pour faire en sorte que ces structures soient mieux sécurisées, mais surtout, qu'elles favorisent le maintien des liens familiaux, sociaux, coutumiers et que le temps de placement soit mis à profit pour favoriser la réinsertion professionnelle.

Je constate enfin que les dispositifs de prévention de la délinquance ont trop souvent été mis en place au coup par coup, sans vision d'ensemble, au gré des aléas politiques et de l'enchevêtrement parfois complexe des compétences. A rebours de cette logique, nous devons être capables de dégager des priorités communes et de dresser des perspectives financières pluriannuelles. C'est un chantier qui est devant nous !

La période électorale sera l'occasion pour certains de réclamer plus de répression, plus de sanctions et l'État sera mis en cause pour son inaction et son inefficacité.

Mais je le dis solennellement, les carences dans la prise en charge éducative, psychologique ou en matière de prévention des addictions ont aujourd'hui des répercussions non négligeables sur l'évolution de la délinquance.

C'est pourquoi, je plaide pour que les engagements de l'État soient, au plus vite, complétés par des mesures concrètes. Faut de quoi le désœuvrement de cette jeunesse conduira à une explosion du phénomène délinquant.

J'ai toute confiance dans la capacité du territoire à relever ce défi essentiel pour son avenir. Je vous remercie de votre attention.